

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

30/07/2025

N° E25000169 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 30/07/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 23/07/2025, la lettre par laquelle Monsieur le président du Pôle Métropolitain Genevois Français demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Ange SARTORI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

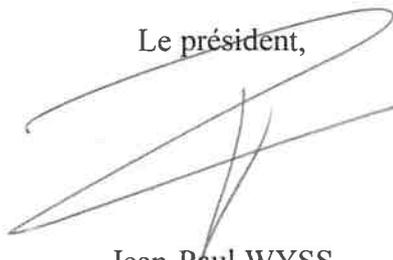
ARTICLE 2 :Monsieur Patrick PENDOLA est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le président du Pôle Métropolitain Genevois Français, à Monsieur Ange SARTORI et à Monsieur Patrick PENDOLA.

Fait à Grenoble, le 30/07/2025

Le président,



Jean-Paul WYSS